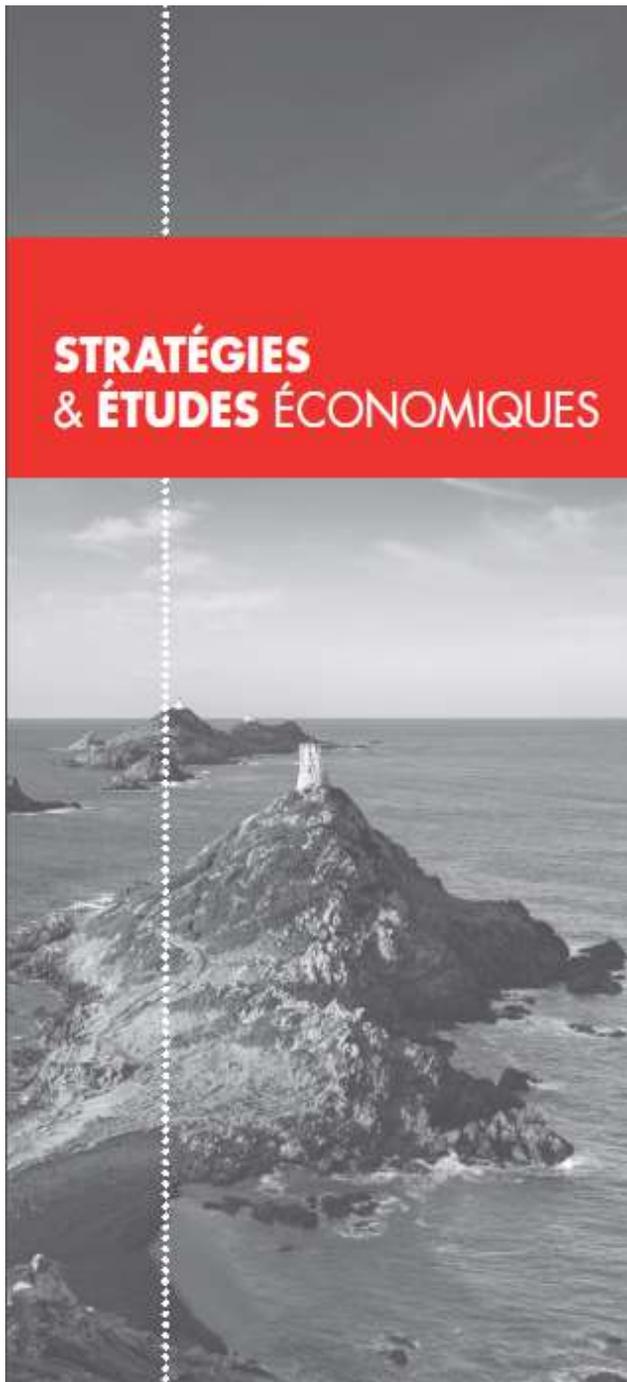


# LA LETTRE ÉCO



## BONNE ANNEE 2018

### LE COIN DES ÉPARGNANTS

- Le tableau économique et financier de la semaine
- Le bon cru 2017
- Le Conseil constitutionnel valide
- Une nouvelle époque fiscale pour les épargnants

### C'EST DEJA HIER

- Chômage, retournement en vue ?
- Une belle année pour la pierre

### LE COIN DE LA CONJONCTURE

- Après 2017, aimerons-nous 2018 ?

### LE COIN DES TENDANCES

- Tous à l'Ouest ou presque !
- La bataille des moyens de paiement a commencé
- Mes enfants, vous serez tous codeurs

### LE COIN DU GRAPHIQUE

- Le Luxembourg, champion du salaire minimum

### LE COIN DE L'AGENDA ECONOMIQUE ET FINANCIER

### LE COIN DES STATISTIQUES



## LE COIN DES ÉPARGNANTS

### LE TABLEAU ECONOMIQUE ET FINANCIER DE LA SEMAINE

	Résultats 29 décembre 2017	Évolution sur 5 jours	Résultats 31 déc. 2016
<b>CAC 40</b>	5 312,56	-0,97%	4 862,31
<b>Dow Jones</b>	24 754,06	+0,42 %	19 762,60
<b>Nasdaq</b>	6 959,96	+0,34 %	5 383,12
<b>Dax Allemand</b>	12 917,64	-1,19 %	11 481,06
<b>Footsie</b>	7 687,77	+1,25 %	7 142,83
<b>Euro Stoxx 50</b>	3 503,96	-1,39 %	3 290,52
<b>Nikkei 225</b>	22 764,94	-0,60 %	19 114,37
<b>Taux de l'OAT France à 10 ans (1 heures)</b>	0,778 %	+0,034 pt	0,687 %
<b>Taux du Bund allemand à 10 ans (18 heures)</b>	0,426 %	+0,007 pt	0,208 %
<b>Taux du Trésor US à 10 ans (18 heures)</b>	2,416 %	-0,072 pt	2,454 %
<b>Cours de l'euro / dollars (18 heures)</b>	1,1848	+0,82 %	1,0540
<b>Cours de l'once d'or en dollars (18 heures)</b>	1 304,747	+2,32 %	1 154,570
<b>Cours du baril de pétrole Brent en dollars (18 heures)</b>	66,840	+2,78 %	56,620

### Le bon cru 2017

Croissance mondiale en hausse et profits des entreprises en hausse, levée des incertitudes électorales, politiques monétaires accommodantes, relâchement de la rigueur budgétaire, tout concourait à l'augmentation des cours boursiers. La quasi-totalité des indices ont progressé et plusieurs terminent l'année à leur plus haut niveau historique ou presque.

Les plus fortes progressions sont à mettre au compte de l'Argentine (+77 %), de la Turquie (+47 %), du Nigéria (+45 %) et de Hong Kong (+36 %). Trois grands pays ont enregistré une baisse de leur principal indice boursier : le Pakistan (-22 %), le Qatar (-18 %) et la Russie (-6 %).



Pour ses trente ans, le CAC 40 a enregistré une hausse de 9,26 %, sa meilleure performance depuis 2013, année durant laquelle il s'était apprécié de près de 18 %. Le Dax de Francfort a gagné 12,51 % et le FTSE Mib italien, 13,61 %. Le marché suisse est en hausse de 14,14 % mais 4,43 % seulement en euro. Le Footsie londonien a progressé de 7,63 % mais 3,48 % en devise européenne. Au niveau européen, l'EuroStoxx 50 a augmenté de 6,49 %.

New-York a connu une année exceptionnelle ; le Dow Jones a battu, en clôture, son record plus de 70 fois. Il s'est apprécié de plus de 25 % depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Le S&P 500 est en hausse de 20 % et le Nasdaq Composite de près de 30 %. Les marchés ont été portés par la réforme fiscale même si elle a été amendée en cours de discussion au Congrès. Les belles performances des entreprises du secteur des nouvelles technologies ont porté la cote. Retraitée de la hausse de l'euro qui finit l'année au-dessus de 1,20 dollar, la progression des indices américains est néanmoins moins impressionnante avec des hausses de l'ordre de 10 % du Dow Jones, de 5% du S&P 500 et de 13 % du Nasdaq.

Au Japon, le Nikkei 225 a gagné 19,1 %, mais progressé de 8,61 % ramené en euro. L'indice japonais a ainsi retrouvé le niveau qu'il avait au début des années 90 avec l'enclenchement du cycle déflationniste.

L'euro à qui certains promettaient la parité avec le dollar s'est apprécié, en 2017, de plus de 13 %. Cette revalorisation obtenue malgré le relèvement à trois reprises des taux directeurs de la Banque centrale américaine est imputable à l'amélioration de la situation économique américaine et à la levée de certaines hypothèques électorales au sein de l'Union européenne.

Le baril de pétrole a gagné, durant l'année, 10 dollars et est repassé au-dessus des 60 dollars. Cette progression s'explique par la mise en place de l'accord de régulation de l'offre décidé par l'OPEP auquel participent plusieurs pays qui n'appartiennent pas au cartel dont la Russie. L'accélération de la croissance de l'économie mondiale qui désormais dépasse 3,5 % contribue également à l'augmentation des cours.



Les résultats de 2017	RESULTATS
<b>CAC 40 au 30 décembre 2016</b>	4 862,31
<b>CAC au 29 décembre 2017</b>	<b>5 312,56</b>
<b>Évolution en décembre</b>	<b>-1,45 %</b>
Évolution depuis le 1 <sup>er</sup> janvier	+9,26 %
<b>DAXX au 30 décembre 2016</b>	11 481,06
<b>DAXX au 29 décembre 2017</b>	<b>12 917,64</b>
<b>Évolution en décembre</b>	<b>-1,09 %</b>
Évolution depuis le 1 <sup>er</sup> janvier	+12,51 %
<b>Footsie au 30 décembre 2016</b>	7 142,83
<b>Footsie au 29 décembre 2017</b>	<b>7 687,77</b>
<b>Évolution en décembre</b>	<b>+3,04 %</b>
Évolution depuis le 1 <sup>er</sup> janvier	+7,63 %
<b>Euro Stoxx 50 au 30 décembre 2016</b>	3 230,68
<b>Euro Stoxx au 29 décembre 2017</b>	<b>3 503,96</b>
<b>Évolution en décembre</b>	<b>-2,22 %</b>
Évolution depuis le 1 <sup>er</sup> janvier	+6,49 %
<b>Dow Jones au 30 décembre 2016</b>	19 762,60
<b>Dow Jones au 29 décembre 2017</b>	24 719,22
<b>Évolution en décembre</b>	<b>+3,70 %</b>
Évolution depuis le 1 <sup>er</sup> janvier	+ 25,08 %
<b>Nasdaq au 30 décembre 2016</b>	5 383,12
<b>Nasdaq au 29 décembre 2017</b>	6 903,39
<b>Évolution en décembre</b>	<b>-0,13%</b>
Évolution depuis le 1 <sup>er</sup> janvier	+28,24 %
<b>Nikkei 225 au 30 décembre 2016</b>	19 114,37
<b>Nikkei au 29 décembre 2017</b>	<b>22 764,94</b>
<b>Évolution en décembre</b>	<b>+1,24 %</b>
Évolution depuis le 1 <sup>er</sup> janvier	+19,10 %
<b>Parité euro/dollar au 31 décembre 2016</b>	1,0540
<b>Parité au 29 décembre 2017</b>	<b>1,1894</b>
<b>Évolution en décembre</b>	<b>+2,46 %</b>
Évolution depuis le 1 <sup>er</sup> janvier	+13,17 %
<b>Once d'or au 31 décembre 2016 en dollars</b>	1 154,70
<b>Once d'or au 29 décembre 2017</b>	<b>1 304,747</b>
<b>Évolution en décembre</b>	<b>+0,85 %</b>
Évolution depuis le 1 <sup>er</sup> janvier	+13,25 %
<b>Baril de pétrole Brent en dollars au 31 décembre 2016</b>	56,620
<b>Pétrole de Brent au 29 décembre 2017</b>	<b>66,840</b>
<b>Évolution en décembre</b>	<b>+5,49%</b>
Évolution depuis le 1 <sup>er</sup> janvier	+17,54 %



## Le Conseil Constitutionnel valide

Le Conseil constitutionnel a validé l'ensemble des grandes mesures fiscales et sociales du gouvernement, de l'augmentation de la CSG au prélèvement forfaitaire unique en passant par l'Impôt sur la Fortune Immobilière. Dans ses décisions du 28 décembre, le Conseil a ainsi jugé conforme à la Constitution le dégrèvement de la taxe d'habitation qui aboutira à terme à l'exonération de 80 % des contribuables. Néanmoins, il a assorti cette validation de quelques réserves d'interprétation. Il a ainsi précisé qu'il resterait vigilant sur deux points ; le devenir des 20 % de contribuables qui ne bénéficieront pas de la réforme et l'indépendance des collectivités locales. Sur le premier point, il a indiqué qu'il pourrait revoir sa position sur les dégrèvements dans le cadre de la future loi promise par le gouvernement censée réformer les finances locales. Sur le deuxième point, le Conseil a indiqué que le gouvernement pourrait être contraint de prendre des mesures correctrices si le rapport annuel sur les ressources propres des collectivités locales faisait apparaître que le seuil minimum de ressources propres n'était plus respecté.

Sur le Prélèvement Forfaitaire Unique, l'impôt sur la Fortune Immobilière ou sur le dispositif applicable à l'épargne retraite en 2018 et 2019 dans le cadre de la future retenue à la source, le Conseil n'a rien trouvé à y redire si ce n'est l'annulation d'une disposition applicable aux usufruitiers.

Plusieurs cavaliers budgétaires ont été annulés dont un qui concernait la sortie en capital des contrats Madelin et du PERE (voir infra).

## Une nouvelle époque fiscale pour les épargnants

### L'augmentation de la CSG

La nouvelle année rime avec d'importants changements. La CSG augmente de 1,7 points sauf en ce qui concerne le taux réduit dont bénéficient certains retraités.

La contribution sociale généralisée recouvre quatre prélèvements :

- La CSG sur les revenus d'activité ;
- La CSG sur les revenus de remplacement ;
- La CSG sur les revenus des placements ;
- La CSG sur les jeux.

### La taxation des revenus d'activité

Initialement fixé à 1,1 %, le taux de la CSG est passé à 2,4 % en 1993, à 3,4 % en 1996 et à 7,5 % en 1998. Il passe à 9,2 % au 1<sup>er</sup> janvier 2018 dont 6,8 points sont déductibles au titre de l'impôt sur le revenu. 98,25 % du revenu brut sont retenus pour le calcul de la CSG jusque dans la limite de 156 912 euros. Au-delà, 100 % des revenus sont pris en compte. Les compléments de salaires sont également retenus pour la CSG à 100 %.



## La taxation des revenus de remplacement

Les pensions de retraite sont assujetties à une CSG au taux de 8,3 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 dont 5,9 points sont déductibles. Le taux réduit de CSG pour les retraités reste fixé à 3,8 %. Il s'applique si le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est compris entre un montant plancher, 11 018 euros en 2018, et un montant plafond, 14 404 euros pour une part (chaque demi part supplémentaire majeure respectivement ces deux plafonds de 2942 et 3 846 euros). En dessous du montant plancher, le retraité est exonéré de CSG. Ainsi 40 % des retraités ne devraient pas être concernés par sa majoration.

Les allocations chômage sont soumises à un taux de CSG de 7,9 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier de 2018. Pour les personnes dont le revenu fiscal de référence ne dépasse pas 11 018 euros, le taux reste fixé à 3,8 %.

## La CSG sur les revenus de placement

A l'exception des revenus exonérés (Livret A, LDDS, Livret jeune, livret d'épargne populaire), les revenus du patrimoine sont assujettis aux prélèvements sociaux. Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le taux passe de 15,5 à 17,2 %. Ce taux comprend 9,9 points de CSG, 0,5 point de CRDS, 4,5 points de prélèvement social, 0,3 point de contribution additionnelle et 2 points de prélèvements de solidarité.

## Le Prélèvement Forfaitaire Unique

L'année 2018 sera marquée par la mise en œuvre du nouveau prélèvement forfaitaire unique. La réforme instituée par la loi de finances marque une véritable rupture par rapport aux mesures prises lors de ces vingt dernières années. Avec la montée en puissance des prélèvements sociaux et l'assujettissement des revenus financiers au barème de l'impôt sur le revenu, le principe de l'alignement de la taxation du capital et du travail s'était imposé. Cet alignement a accru la fiscalité de l'épargne au point qu'en ajoutant les différents types d'impôts, le rendement de certains produits pouvait être négatif.

Avec l'introduction du PFU, les revenus de l'épargne pourront être taxés à hauteur de 30 % incluant les prélèvements sociaux à 17,2 % et le prélèvement fiscal de 12,8 %. Les épargnants conservent la possibilité d'opter pour l'imposition au barème progressif mais cette option est exercée a posteriori lors du dépôt de la déclaration des revenus. Le prélèvement forfaitaire s'applique donc par défaut. Ce dernier s'applique à tous les revenus financiers encaissés et les plus-values réalisées au cours de l'année. Le panachage n'est pas de mise. Il est impossible pour certains produits d'opter pour la « flat tax » et pour d'autres de choisir l'impôt sur le revenu.

Le Prélèvement Forfaitaire Unique est susceptible de s'appliquer à tous les placements dont les revenus étaient jusqu'à présent soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu : intérêts des livrets d'épargne fiscalisés, des comptes à vue rémunérés et des comptes à terme, des obligations détenues sur un compte titre et des plans d'épargne logement de plus de douze ans. Il peut concerner également les dividendes des actions détenues sur un compte titre.



La mise en place de ce prélèvement est en revanche sans incidence pour les placements dont les revenus étaient jusqu'à présent exonérés d'impôt sur le revenu : livrets défiscalisés, compte épargne logement, plan d'épargne logement ouvert avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018, plan d'épargne en actions, plan d'épargne entreprise, Perco (plan d'épargne pour la retraite collectif). En revanche, l'instauration du prélèvement forfaitaire unique modifie le régime de deux produits d'épargne : les plans d'épargne logement pour ceux souscrits après le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et les contrats d'assurance-vie.

Les intérêts des comptes et plans d'épargne logement ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 sont imposés dès la première année au lieu de l'être à partir du 13<sup>e</sup> anniversaire du plan. En revanche, pour les plans souscrits avant cette date, seuls les prélèvements sociaux sont à acquitter les douze premières années.

Le régime fiscal de l'assurance-vie est sensiblement modifié. A compter des primes versées à partir du 27 septembre 2017, le prélèvement forfaitaire unique de 12,8 % quelle que soit l'ancienneté du contrat d'assurance-vie à la date du rachat s'applique. De ce fait, les revenus sont désormais taxés au taux de 30 % quand, auparavant, ils étaient soumis à un prélèvement de 50,5 % si le contrat avait moins de 4 ans, de 30,5 % s'il avait de 4 à 8 ans et de 23 % s'il avait plus de 8 ans. Néanmoins, en cas de rachat après huit ans, lorsque le montant total des primes versées par le souscripteur, tout contrat confondu, n'excède pas 150 000 euros, celui-ci a toujours la possibilité d'opter pour le prélèvement forfaitaire libératoire de 7,5 %. Au-delà de 150 000 euros d'encours, le taux de 7,5 % est maintenu pour la quote-part des produits ne dépassant pas 150 000 euros ; l'imposition forfaitaire de 12,8 % s'applique à la fraction excédentaire.

Pour les primes versées jusqu'au 26 septembre 2017, la fiscalité des rachats n'est pas modifiée mais les prélèvements sociaux passent de 15,5 à 17,2 %. Les détenteurs de contrats d'assurance-vie peuvent, à leur demande, opter pour l'imposition au barème de l'impôt sur le revenu. Quelle que soit la date de versement des primes, l'abattement de 4 600 euros (personne seule) ou de 9 200 euros (couple) applicable aux rachats effectués après huit ans est maintenu, que les produits soient imposables au barème progressif ou au prélèvement forfaitaire.

Comme les revenus de placement, les plus-values réalisées lors de la cession de titres sont soumises au nouveau prélèvement forfaitaire unique. En contrepartie, les abattements pour durée de détention sont supprimés. Toutefois, en cas d'option pour l'imposition au barème progressif, les contribuables peuvent toujours bénéficier de l'abattement de droit commun de 50 % (titres détenus entre deux et huit ans) ou de 65 % (titres détenus depuis plus de huit ans) mais uniquement pour les actions acquises ou souscrites avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### **La sortie partielle en capital introduite pour le Plan d'Epargne Retraite Entreprise (PERE) a été annulée par le Conseil constitutionnel.**

Le Conseil constitutionnel a annulé la disposition visant à aligner les modes de sortie des contrats Madelin et des Plans d'Epargne Retraite Entreprise (supplément de retraite collective, régime dit de « l'article 83 ») sur ceux des PERP. Cette disposition qui relève du Code de l'Assurance n'avait pas sa place en loi de finances, ce qui a conduit à son annulation (cavalier budgétaire).



## Quand l'ISF devient IFI

L'Impôt Sur la Fortune, datant de 1988, est remplacé par l'Impôt sur la Fortune Immobilière dont l'assiette n'est constituée que par les seuls biens immobiliers. Les placements financiers ne sont plus, de ce fait, assujettis à ce nouvel impôt.

## De nouveaux changements programmés

Le Gouvernement devrait présenter d'ici le printemps de nouvelles mesures visant à réorienter l'épargne des ménages vers des placements longs et en actions. L'assurance-vie comme l'épargne retraite pourraient connaître plusieurs changements. Un texte sur l'épargne salariale est également attendu.

## C'EST DÉJÀ HIER

### Chômage, retournement en vue ?

L'INSEE a confirmé que la croissance du dernier trimestre se situerait entre 0,5 et 0,6 % permettant d'espérer un accroissement, cette année du PIB de 1,8 à 1,9 %. En 2017, 240 000 emplois devraient être créés. Dans ces conditions, une amélioration est attendue sur le front du chômage. Les derniers chiffres de Pôle Emploi étaient pour le moins contradictoires, avec de fortes variations d'un mois sur l'autre. La diminution du nombre de contrats aidés et le retour sur le marché du travail de personnes qui avaient abandonné toute recherche (taux de flexion) depuis de nombreux mois, du fait de la situation économique, expliquent ces résultats en dents de scie.

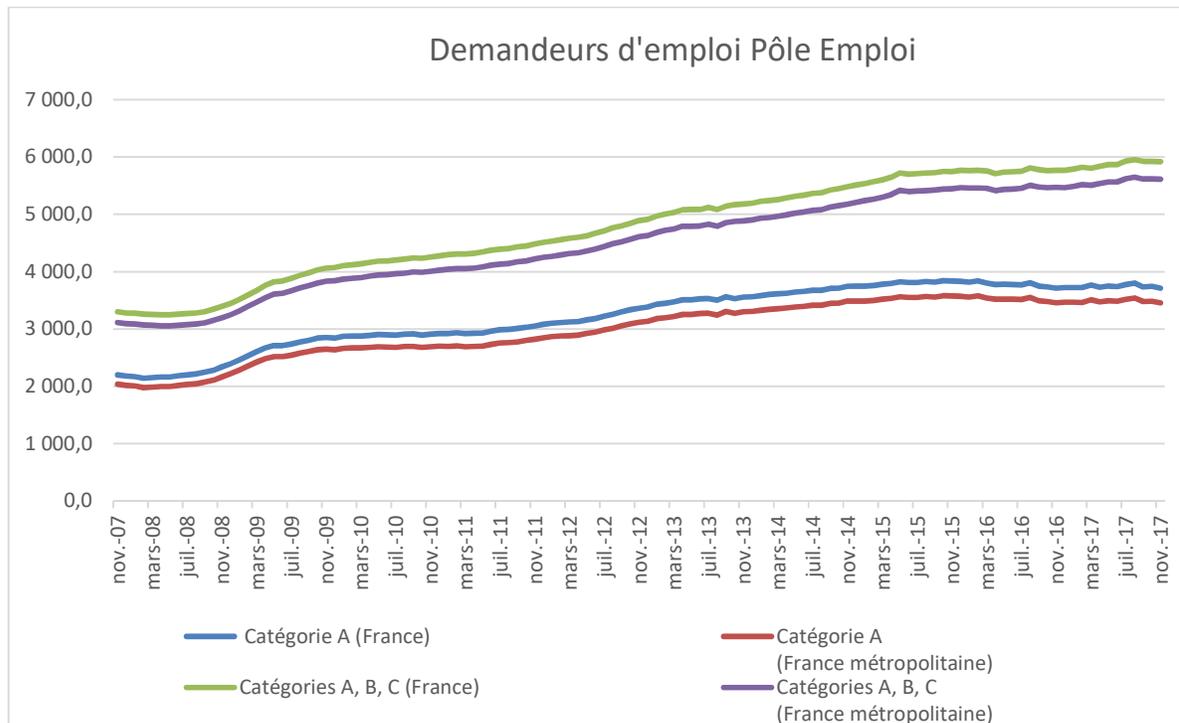
Les résultats du mois de novembre de Pôle Emploi sont les avant-derniers à être ainsi publiés. A compter du mois de janvier, les résultats ne seront communiqués que tous les trois mois. Après la forte baisse de septembre et la petite hausse en octobre, le nombre de personnes inscrites en catégorie A, c'est-à-dire sans avoir exercé d'activité, s'est contracté de 29 500 au mois de novembre en France métropolitaine (-0,8 %). Le recul est de 86 300 sur trois mois (-2,4 %). Sur un an, le nombre d'inscrits à Pôle Emploi est de nouveau en baisse (-0,1 %). La France métropolitaine compte 3,45 millions de personnes en catégorie (3,712 millions pour l'ensemble de la France).

Pour les catégories A, B et C, le nombre d'inscrits à Pôle Emploi s'élevait à fin novembre à 5 919 200 pour l'ensemble de la France en baisse de 0,6 % sur trois mois et de 0,1 % sur un mois. Sur douze mois, en revanche, une hausse de 2,6 % est constatée. Pour la France métropolitaine, le nombre d'inscrits en catégories A, B et C est de 5 611 400. Les évolutions sur un, trois et douze mois sont identiques à celles enregistrées pour l'ensemble de la France.

En novembre, le nombre d'inscrits baisse pour toutes les catégories d'âge. La contraction est plus marquée pour les jeunes de moins de 25 ans (-2 % sur un mois et -6,8 % sur trois mois) que pour les actifs de plus de 50 ans (respectivement -0,4 et 0,0 %). Sur un an, le nombre d'inscrits de moins de 25 ans a reculé de 4,4 % quand il a augmenté de 2,3 % chez les plus de 50 ans.



L'ancienneté moyenne à Pôle Emploi continue d'augmenter. Elle s'élevait fin novembre à 595 jours en novembre contre 580 jours un an auparavant. Le nombre d'inscrits depuis plus d'un an est de 45,1 % (44,7 % en novembre 2016).



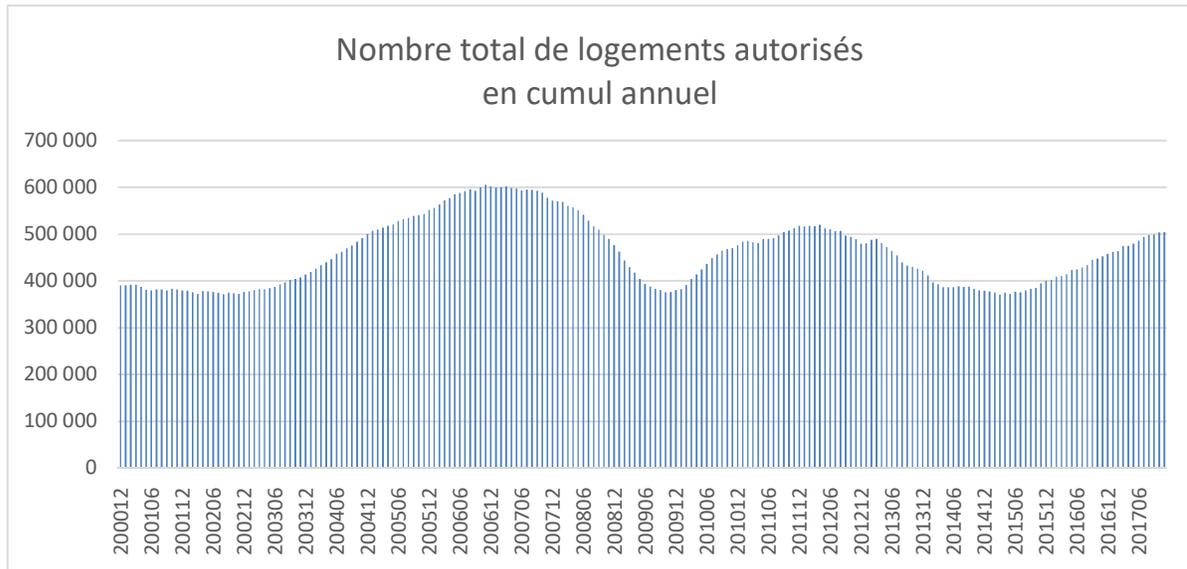
### Une belle année pour la pierre

La construction de plus de 500 000 logements a été autorisée sur douze mois à fin novembre, soit le niveau le plus élevé enregistré depuis 2012. La France n'a pas encore renoué avec la situation qui prévalait avant la crise mais s'en rapproche.

En effet, sur un an, de décembre 2016 à novembre 2017, 504 200 logements (en données brutes cumulées sur douze mois) ont été autorisés à la construction et 418 200 logements ont été mis en chantier, soit une augmentation respectivement de 11,4 % et 15,7 % par rapport au cumul des douze mois précédents.

De septembre à novembre 2017, les autorisations de logements à la construction en données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) fléchissent (- 1,4 %) par rapport aux trois mois précédents : les logements individuels sont en hausse (+ 3,3 % après - 4,3 %) quand que les logements collectifs (y compris en résidence) baissent (- 4,3 % après + 7,4 %).

Toujours en données trimestrielles CVS-CJO, les mises en chantier se replient (- 4,6 %) après une légère hausse (+ 0,5 %) : l'individuel se contracte (- 3,5 % après + 1,6 %) et le collectif (y compris en résidence) poursuit sa baisse (- 5,3 % après - 0,3 %).



## LE COIN DE LA CONJONCTURE

### Après 2017, aimerons-nous 2018 ?

L'accélération indéniable de l'activité, ces derniers mois, marque-t-elle le début d'un cycle de croissance forte ou durable ou, au contraire, la fin d'une période de faible reprise entamée après la récession de 2008 aux Etats-Unis ? L'économie mondiale est-elle capable de surmonter ces freins que constituent la baisse des gains de productivité ou le surendettement croissant des agents économiques. La forte progression des actions, en particulier, aux Etats-Unis peut-elle provoquer un krach ? Les incertitudes politiques et géopolitiques, en Espagne, en Corée du Nord, au Moyen-Orient peuvent-elles miner le moral au beau fixe des dirigeants d'entreprise et des consommateurs ?

Depuis la crise de 2008, jamais le contexte économique n'avait été aussi favorable. Toutes les grandes zones économiques sont en croissance. La Russie et le Brésil sont sortis de la récession. Les pays émergents et la Chine en premier lieu profitent de la santé retrouvée du commerce international. En Europe, la reprise de l'investissement permet d'espérer l'enclenchement d'un cycle d'expansion. Aux Etats-Unis, les investisseurs estiment que, avec l'adoption de la réforme fiscale, l'heure du retournement économique est renvoyée à plus tard.

Si l'optimisme est de mise, en revanche, nul ne s'attend à une accélération de la croissance. Celle-ci buterait sur des problèmes d'ordre structurel. Plusieurs grands Etats doivent faire face à une saturation de leurs capacités de production et au plein emploi.

Si la réforme fiscale aux Etats-Unis est censée favoriser l'activité, elle pourrait déboucher sur une surchauffe se traduisant par une accentuation du déséquilibre de la balance commerciale. Ironie de l'histoire, Donald Trump qui entend encourager la production américaine par des mesures protectionnistes, risque au contraire d'accroître les importations.



En 2018, de nombreuses incertitudes demeurent en matière de politiques monétaires des grandes zones économiques. L'année sera marquée par le changement de direction à la FED. Janet Yellen présidera sa dernière réunion les 30 et 31 janvier. Aucune décision n'est attendue à cette réunion. Son successeur, Jerome Powell, qui doit encore être confirmé par le Sénat, prendra la parole lors de la réunion suivante, les 20 et 21 mars. Sa nomination n'est pas le seul changement. En effet, Donald Trump a également désigné Randal Quarles et l'universitaire Marvin Goodfriend au conseil des gouverneurs qui compte sept sièges. Trois autres nominations sont attendues. Jamais un Président des Etats-Unis n'aura eu la possibilité de modifier la composition de la banque centrale en un laps de temps aussi court.

Lors de sa réunion du 14 décembre dernier, la FED a indiqué qu'elle poursuivra le processus de relèvement de ses taux directeurs. Néanmoins, elle devra prendre en compte les conséquences des diminutions d'impôt. Ces dernières contribueront à augmenter le déficit budgétaire, même si Donald Trump et son équipe sont convaincus qu'elles seront plus que compensées par les recettes issues du surcroît d'activité. Un relèvement trop important des taux serait coûteux pour les finances publiques américaines. En outre, il pèserait sur l'activité. La FED estime que l'accélération de la croissance serait de courte durée. En raison du plein emploi et des faibles augmentations de salaire, un plafonnement de l'activité n'est pas impossible (croissance de 2,5 % en 2018, de 2,1 % en 2019 et de 2,0 % en 2020). De nombreux experts considèrent, par ailleurs, que l'inflation restera modérée et qu'elle n'atteindra pas son objectif de 2 %.

La Banque Centrale Européenne a confirmé son intention de poursuivre ses achats nets d'actifs, à un rythme mensuel de 30 milliards d'euros, jusqu'à fin septembre 2018 ou au-delà, si nécessaire, et, en tout cas, jusqu'à ce qu'elle observe un ajustement durable de l'évolution de l'inflation conforme à son objectif. Elle ne modifiera pas ses taux directeurs durant toute l'année 2018. De ce fait l'écart des taux directeurs des banques centrales entre la zone euro et les Etats-Unis pourrait atteindre 2,25 points, ce qui est important et pourrait conduire à des transferts de capitaux.

Plus la période de taux bas s'allonge, plus la sensibilité du secteur financier à tout relèvement s'accroît. Ce dernier, pour être supportable, se devra d'être progressif et lent. La gestion de l'endettement sera donc au cœur des débats. En Europe et en France, en particulier, les autorités suivront au plus près l'évolution du crédit. Un appel à la vigilance a été lancé par la BCE et par l'INSEE.

Le crédit aux entreprises a augmenté depuis un an de près de 6 %. C'est trois points de plus que la moyenne de la zone euro. En 2016 et 2017, la France est responsable de la moitié de l'accélération du crédit aux entreprises de la zone euro (contre 32 % pour l'Allemagne). Pour les crédits aux ménages, la hausse française représente 47 % de la zone euro. La dette privée progresse deux fois plus vite que le PIB, ce qui à terme est une source évidente de déséquilibre. Selon le Haut Conseil de la Stabilité Financière (HCSF), l'encours total de dette des sociétés non financières s'élevait à environ 1 610 milliards d'euros au deuxième trimestre 2017, dont 1 010 milliards d'euros d'encours de crédit bancaire et 600 milliards d'euros de titres de dette. L'endettement des entreprises françaises non financières représentait ainsi 71,8 % du produit intérieur brut à la fin du deuxième trimestre, contre 69,2 % un an plus tôt, selon des statistiques de la Banque de France. Au sein de l'ensemble de la zone euro, ce ratio est passé de 66,1 % à 63,5 %. Le HCSF réfléchit à l'adoption d'une mesure permettant de limiter les expositions des



banques systémiques aux grandes entreprises résidentes les plus endettées à 5 % de leurs fonds propres. Le plan s'appliquerait à environ une dizaine de très grandes entreprises sur un total de 250, selon des responsables. Il nécessiterait l'accord des autorités européennes et des mesures réciproques de la part des autres pays afin de protéger les banques étrangères. La Belgique a déjà pris des dispositions d'une nature semblable.

Le HCSF a également attiré l'attention des banques françaises sur la question de la tarification et de la rentabilité des prêts immobiliers. Il a également appelé à la prudence les investisseurs sur les marchés d'actions « dans un environnement de marché caractérisé par une très faible volatilité, une liquidité abondante et une compression des primes de risque » rendant « les marchés sensibles à un ajustement brutal des prix ».

En France, après une belle fin d'année, une moindre croissance est attendue au 1<sup>er</sup> trimestre du fait d'une légère augmentation des prélèvements et d'un ralentissement de la croissance du crédit. L'amélioration du pouvoir d'achat devrait se faire ressentir au cours du 2<sup>e</sup> semestre. La réduction du nombre de demandeurs d'emploi devrait, en revanche, accroître la consommation. La demande extérieure adressée à la France est attendue en hausse du fait de l'amélioration de la conjoncture au sein de tous les pays européens à l'exception du Royaume-Uni.

L'année 2018 sera marquée par la négociation du Brexit et sera donc capitale pour l'avenir économique du Royaume-Uni. Compte tenu des difficultés de l'actuel gouvernement, un passage devant les électeurs de manière anticipée n'est pas impossible. Il faudra également suivre les élections en Italie qui pourraient à défaut d'amener l'extrême gauche au pouvoir être une source d'instabilité. La Catalogne restera également au cœur de l'actualité.

Même si du fait du potentiel des gisements de pétrole de schiste, nul n'imagine des tensions sur le marché pétrolier. Les stocks restent encore élevés ; néanmoins, compte tenu de la faiblesse des investissements, ces dernières années, une augmentation des prix est attendue en fin d'année et pour 2019.

La grande majorité des instituts économiques parie sur le maintien de la croissance mais n'ose pas prédire une accélération. Les plus optimistes mettent en avant qu'elle pourrait s'accroître compte tenu du retard accumulé lors de la dernière décennie et en raison des gains de productivité que sont censés amener, un jour ou l'autre, le digital, le big data et les objets connectés ; rendez-vous en décembre 2018 !



## LE COIN DES TENDANCES

### Tous à l'Ouest ou presque !

Entre 2010 et 2015, la population française (hors Mayotte) a augmenté, selon l'INSEE, de 0,5 % en moyenne chaque année. Le solde naturel a été positif de 0,4 point quand le solde migratoire l'a été de 0,1 point.

Les naissances excèdent les décès essentiellement au sein des grandes métropoles, en outre-mer et dans les départements d'Île de France. En revanche, les départements de l'ouest de la France et la Corse enregistrent de forts excédents migratoires.

Le solde naturel est de 0,6 % dans les grands pôles urbains quand il est de -0,5 % dans les communes isolées. Les grandes agglomérations concentrent les jeunes actifs en âge de procréer quand les petites communes rurales sont essentiellement composées de retraités. Le solde naturel reste nettement positif (+0,4 point) dans les communes se situant à périphérie des grandes agglomérations ; il est, en revanche, nul dans les villes de taille moyenne.

Le solde naturel le plus élevé est enregistré en Guyane avec 2,3 % par an en Guyane et atteint ou dépasse 1 % par an dans quatre départements franciliens et à la Réunion. En revanche, dans les départements du Centre et du quart sud-ouest du territoire, où la population est plus âgée, le nombre de décès est supérieur à celui des naissances. Le solde naturel est déficitaire dans la Creuse (- 0,8 % par an), la Nièvre et le Cantal (- 0,5 %).

Les soldes migratoires (différences entre les entrées et les sorties sur le territoire du département) sont déficitaires dans la France du Nord-Est, au nord d'une ligne allant de la Seine-Maritime, Paris et l'est de l'Île-de-France jusqu'au Jura. Au sud de cette ligne, les arrivées de population sont supérieures aux départs. La contribution de l'excédent migratoire à la croissance démographique est particulièrement élevée (plus de 1 % par an) en Corse, dans l'Hérault, la Gironde, les Landes et les Pyrénées-Orientales.

Depuis 2010, les tendances démographiques sont proches de celles constatées entre 1990 et 2010. Néanmoins, le taux de croissance annuel de la population dû aux migrations s'est dégradé dans 38 départements. Le bilan migratoire excédentaire de la bordure méditerranéenne, notamment en Provence-Alpes-Côte d'Azur et au sud-est de l'Occitanie, s'infléchit ainsi nettement. Il en est de même pour la partie ouest du Massif central, l'est du bassin parisien et la Guyane. Pour l'Est de l'Île de France, la Martinique, la Guadeloupe et La Réunion, le solde apparent des entrées-sorties, déficitaire, s'est également détérioré. À l'inverse, le bilan migratoire s'améliore dans 11 départements, notamment en Auvergne-Rhône-Alpes, dans l'Essonne, la Gironde et la Loire-Atlantique, mais aussi dans le Nord, la Marne et la Seine-Saint-Denis. Les variations du solde naturel (au moins 0,2 point) restent plus modérées, il se détériore dans 12 départements et s'améliore dans 2.

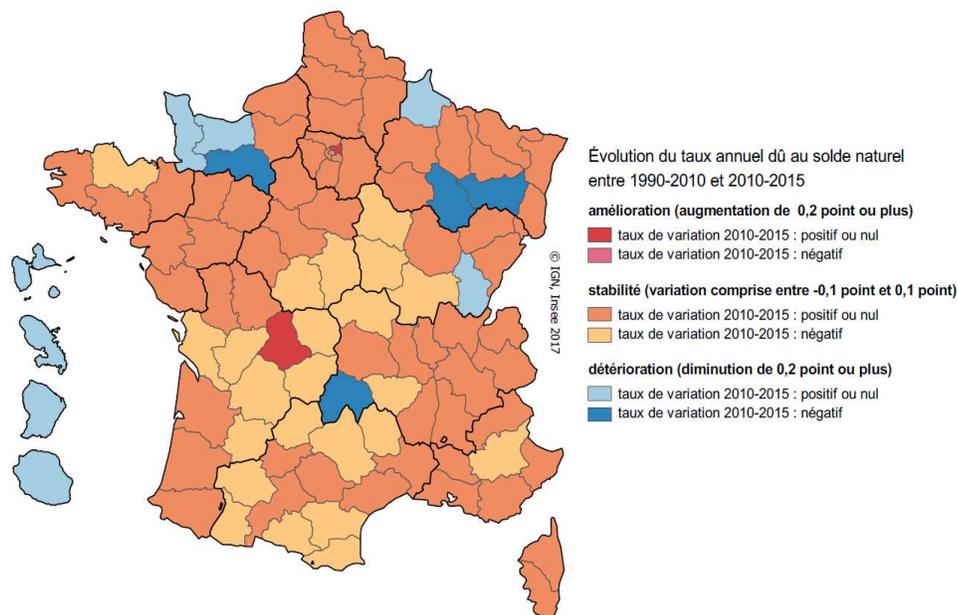
Du fait des détériorations du solde migratoire, les fortes croissances démographiques se concentrent dans un nombre de plus en plus réduit de départements. Entre 2010 et 2015, 39 départements bénéficient d'un taux d'évolution de la population égal ou supérieur à la

moyenne nationale, contre 53 entre 1990 et 2010. La population croît le plus fortement en Guyane, en Auvergne-Rhône-Alpes, sur la façade atlantique, en Occitanie, en Île-de-France et en Corse, notamment dans les départements alliant attractivité et dynamisme naturel. Au niveau des départements, la Haute Savoie et l'Hérault figurent toujours parmi les départements enregistrant les plus fortes croissances.

Le nombre de départements où la population est stable ou en baisse augmente (27, soit 13 de plus qu'entre 1990 et 2010). Pour l'essentiel, ils sont localisés sur une diagonale allant des Ardennes au Massif central. Pour ceux situés au sud de la Loire, les excédents migratoires sont insuffisants pour compenser le solde naturel défavorable, héritage d'une structure démographique âgée. Au Nord-Est, les anciens bastions industriels souffrent, à l'inverse, d'un déficit migratoire de moins en moins atténué par leur excédent naturel. L'Orne, les Vosges, la Haute-Marne, l'Indre et la Nièvre cumulent déficits naturel et migratoire.

La population se concentre au sein des grandes agglomérations à dominante tertiaire. Les régions côtières de l'Atlantique, Nouvelle Aquitaine, Pays de la Loire, Bretagne, continuent à attirer quand les anciens bastions industriels et les territoires ruraux perdent jour après jour des habitants. L'Île de France est dans une situation particulière en étant un important foyer de naissance mais aussi d'émigration. Le coût de l'immobilier, les contraintes liées aux transports incitent un nombre croissant d'habitants d'Île de France à la quitter. Au moment de la liquidation de leur retraite, de nombreux Français choisissent de quitter les grands centres urbains au profit de localités se situant à l'Ouest ou en Corse. La relative perte d'intérêt pour les côtes méditerranéennes s'explique par le coût de l'immobilier et les nuisances liées à l'urbanisation.

Évolution du taux de variation annuel de la population dû au solde naturel entre les périodes 2010-2015 et 1990-2010





## La bataille des moyens de paiement a commencé

Avec la digitalisation de la monnaie, une compétition est engagée mêlant les grands acteurs financiers aux nouveaux géants du numérique. Si l'avenir du chèque est derrière lui et son extinction programmée, plusieurs interrogations demeurent sur les moyens de paiement qui demeureront ou s'imposeront dans les prochaines années. La monnaie fiduciaire survivra-t-elle à la révolution digitale ? Les cartes de paiement résisteront-elles à la montée en puissance du paiement par téléphone ? Les acteurs traditionnels devront-ils céder leur place à Google, Apple ou Facebook en tant qu'intermédiaires financiers ?

La disparition de la monnaie fiduciaire est actée dans plusieurs pays d'Europe du Nord. L'émission et la gestion des pièces et des billets sont de plus en plus coûteuses. Par ailleurs, dans le cadre de la lutte contre les fraudes, les Etats tentent de limiter au maximum les paiements en cash. Mais, le paiement digital n'est pas sans faille. L'utilisation de monnaies virtuelles sur le « darkweb » constitue une aubaine pour les réseaux criminels.

Selon le rapport annuel de l'Observatoire des Moyens de Paiement, le paiement par carte est le mode de paiement privilégié des Français. Les cartes sont utilisées dans près de la moitié des transactions scripturales en volume (49 %) pour un montant total de 499 milliards d'euros en 2016. Par ailleurs, 1 491 millions d'opérations de retrait par carte ont été dénombrés pour un montant total de 129 milliards d'euros. La France figure parmi les pays européens qui utilisent le plus la carte de paiement pour les transactions. Seul le Royaume-Uni fait mieux (60 % des transactions contre 50 % pour la France). L'Allemagne est loin derrière (19 %).

Le prélèvement arrive au deuxième rang des instruments de paiement scripturaux les plus utilisés en nombre (18 %) et en montant (6 %). Ces transactions sont, avant tout, nationales, les prélèvements SEPA transfrontaliers représentant moins de 1 % de l'ensemble des flux émis.

Le virement reste l'instrument de prédilection pour les paiements de montant élevé (paiements des salaires et pensions, paiements interentreprises, etc.). Il représente 88 % du montant total des transactions scripturales. En nombre d'opérations, il se situe en troisième position (17 %), juste après le prélèvement et loin derrière la carte. 77 % des virements sont réalisés au niveau national contre 18 % à destination de l'espace SEPA (Europe) et 4 % en dehors.

En 2016, 2,1 milliards de chèques ont ainsi été émis pour un montant global de 1 077 milliards d'euros, soit une part dans les paiements scripturaux de 9,5 % en volume et 4 % en valeur. Le poids du chèque décline lentement mais la France est de loin le premier pays pour son utilisation dans les transactions.

Les lettres de change et les billets à ordre, qui représentant moins de 1 % des transactions scripturales tant en volume qu'en valeur, connaissent un repli continu qui se confirme en 2016, tant en montant (-9 %) qu'en nombre d'opérations (-3 %). Enfin, l'utilisation de la monnaie électronique reste marginale, en France, avec 38 millions de transactions pour une valeur totale de 591 millions d'euros.



Les sociétés gérant les cartes de paiement qui se sont imposé lors de ces vingt dernières années comme le principal mode de règlement des achats doivent faire face à la concurrence des géants du numérique. Le développement du paiement sans contact pour les petits achats est une réponse au moindre recours au numéraire mais aussi à la volonté des nouveaux acteurs des télécommunications de prendre pied dans le système de paiement.

En France, sur les 67 millions de cartes en circulation en France, 44,8 millions de cartes sont équipées de la technologie sans contact (68 % du parc). Environ 613 000 commerçants disposent de terminaux acceptant ce moyen de règlement. 1,2 milliard de paiement sans contact sont attendus en 2016 contre 1,2 million en 2012. La hausse du plafond de 20 à 30 euros devrait contribuer à étendre un peu plus l'usage du paiement sans contact. Cette année, 12 milliards d'euros d'achats devraient être ainsi payés. Pour 2018, les spécialistes du groupement Carte bancaire s'attendent à franchir le seuil des 2 milliards de paiement et des 20 milliards d'euros d'achats. Le paiement sans contact pourrait à terme assurer plus de 20 % des achats de proximité. Son taux de progression est évalué pour les prochaines années à plus de 15 % par an. L'objectif pour le groupement est d'améliorer le taux de couverture des commerces qui n'est que de 41 % et d'accélérer le renouvellement des cartes de paiement qui n'en sont pas dotées.

Le taux de fraude est faible. Selon un rapport de la Banque de France de 2016, le taux de fraude sur les transactions sans contact s'élevait alors à 0,02 %. Ce taux est plus faible que celui enregistré pour l'ensemble des retraits (0,029 %) ou que les paiements en ligne (0,199 %). Le taux de fraude pour les chèques atteint 0,025 %. Les fraudes avec des paiements sans contact sont essentiellement imputables au vol ou à la perte de la carte. En cas d'utilisation répétée du paiement sans contact, un système de verrouillage est prévu à travers la demande du code secret.

La dématérialisation des moyens de paiement prend d'autres formes. Le paiement en ayant recours au téléphone portable reste marginal mais pourrait connaître un succès important avec l'entrée en force sur ce créneau des géants des techniques de l'information et de la communication. En France, 50 millions de transactions pour une valeur totale inférieure à 800 millions d'euros ont été enregistrées en 2016 mais dans les prochaines années, une forte croissance est attendue. Le paiement sans contact via le smartphone est proposé aux clients des grandes banques françaises (BNP Paribas, Banque Postale, Crédit Agricole, Société Générale...). Deux systèmes coexistent : Paylib (systèmes Android) ou Apple Pay (Banques Populaires, Caisse d'Épargne et Société Générale).

Apple Pay a été mis en service en 2014 aux Etats-Unis, après la signature par Apple de plusieurs accords avec les différents réseaux de cartes bancaires (Visa, MasterCard et American Express) et avec de grandes enseignes américaines (Subway, McDonald's, Target, Macy's, Walgreens, Nike, Walt Disney World Resort...). Aujourd'hui, Apple Pay est accepté dans plus de 240 000 points de vente aux Etats-Unis. Dans ce pays, ce mode de paiement représente plus des deux tiers de dépenses effectuées via la technologie de paiement sans contact. Ce système a été étendu au Royaume-Uni en 2015 et en 2016 en France. Apple Pay connaît une forte croissance en raison de la notoriété de son initiateur et de la simplicité du dispositif de paiement (il suffit de rapprocher le téléphone Apple du terminal). En revanche, Paylib fonctionnant sur Android peine à trouver son public. Du fait de la multiplicité des téléphones fonctionnant sous Android, les modalités



de paiement ne sont pas identiques. Le recours à des mots de passe ou la nécessité de se rendre sur une application est une source de complication. En France, Paylib sans contact est disponible dans presque toutes les grandes enseignes bancaires françaises. Plus de 27 millions de détenteurs de téléphones Android y ont accès. Le GIE Carte Bancaire (CB), qui a développé Paylib, ne communique pas de chiffres tout comme Apple.

Certains rêvent de s'affranchir des monnaies sur lesquelles se sont construits les modes de paiement anciens et nouveaux. Le recours au crypto-monnaies est ainsi mis en avant par certains. Le bitcoin en reposant sur la technique de la blockchain en est l'une des plus connues. En 2017, plus de 100 000 sites Internet, dont PayPal, WordPress ou l'agence de voyage Expedia, acceptent le bitcoin comme moyen de paiement. La Croix-Rouge ou Greenpeace admettent également les dons en bitcoins. Il est même possible d'obtenir des bitcoins physiques auprès des 1 778 distributeurs installés dans plusieurs pays. En Europe, les Pays-Bas se sont dotés de 15 distributeurs. Les fortes variations du bitcoin devraient freiner son développement. En effet, son cours est passé de 1000 dollars à 19 872 dollars entre le début de l'année et mi-décembre avant de retomber à 13 000 dollars. La monnaie se doit d'être une unité de compte (fonction d'étalonnage), une réserve de valeur et un instrument d'échange. Le bitcoin, avec une multiplication par vingt de sa valeur en un an, ne répond pas à toutes les exigences auxquelles doit satisfaire une monnaie. Par ailleurs, une monnaie comme un moyen de paiement, pour s'imposer, doit inspirer confiance.

Dans les prochaines années, les modes de paiement sont amenés à évoluer. Les empreintes digitales, la reconnaissance faciale, la biométrie sont de plus en plus utilisés pour payer et contrôler l'identité des acheteurs. En Inde, il est possible de payer grâce à des terminaux munis de lecteur biométrique. Mastercard et le groupe Auchan entendent développer cette technique en France. Depuis l'apparition des premières pièces métalliques entre le VII<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècles avant Jésus-Christ, la recherche de moyens de paiement sûrs a toujours été une ardente obligation afin de faciliter les échanges. La révolution numérique qui permet déjà une circulation depuis plusieurs décennies de l'argent entre les acteurs financiers et les entreprises s'impose désormais aux particuliers. La dématérialisation poursuit sa course en irriguant toutes nos activités, de la musique, au cinéma, au livre et aux billets de transport en passant donc par la monnaie.

### **Mes enfants, vous serez tous codeurs !**

Avec la digitalisation d'un grand nombre de secteurs économiques, le codage devient une activité incontournable. Les codeurs réalisent des programmes dans un langage informatique tel que Java, C++ ou Python. Dans une acception plus large, ils sont en charge de l'intégration des données et établissent les algorithmes de plus en plus utilisés dans les applications, les objets connectés, etc. Le codage est un peu ce qu'est la grammaire pour une langue.

Dans tous les pays de l'OCDE, le nombre de codeurs est insuffisant pour faire face aux besoins des entreprises. De ce fait, de nombreuses écoles de codage sont créées pour former des jeunes et des moins jeunes aux techniques informatiques. Mais, pour certains, il est nécessaire de généraliser au plus vite l'apprentissage du codage. La France figure parmi les pays en pointe sur ce sujet.



Faut-il apprendre les règles du codage dès le plus jeune âge afin de familiariser les jeunes enfants aux techniques informatiques ? Pour certains, la maîtrise des langages informatiques sont aussi importants que l'apprentissage des langues ; pour d'autres, compte tenu de l'évolution des techniques informatiques, il ne sert à rien de les enseigner dès le primaire.

En France, seule une initiation à la programmation informatique est prévue dans les programmes scolaires du lycée et du collège. François Hollande s'était engagé à instituer l'enseignement du codage du primaire au lycée. Le Plan d'Education Numérique adoptée en 2015 a intégré la programmation aux programmes des collèges. Il était déjà inscrit à ceux du lycée depuis plusieurs années. En primaire, une initiation est recommandée dès le Cours Élémentaire de première année. Plus de 3 000 collèges ont été équipés, ainsi qu'au moins 3 500 écoles primaires.

Pour que nos enfants deviennent des « acteurs du numérique » et non « simplement des consommateurs, (...) des manipulés du système », comme l'avait déclaré en 2015 François Hollande, l'apprentissage du codage se généralise. Certains jugent inutile cet enseignement au regard de l'évolution des techniques. Dans les années 80, les pouvoirs publics avaient déjà voulu imposer l'enseignement de l'informatique dans l'enseignement primaire et secondaire. Le plan informatique pour tous lancé en 1985 avait abouti à un achat massif d'ordinateurs Thomson dans les écoles. Ces ordinateurs faute de logiciels avaient été rapidement rangés dans les placards. Certes, à l'époque, le réseau Internet grand public n'existait pas encore.

En 2017, la situation est tout autre. Avec la généralisation des smartphones et des tablettes, les jeunes dès le plus jeune âge sont habitués à utiliser des applications. L'apprentissage du codage est de plus en plus ludique. De nombreux sites, cours en ligne, applications, ateliers, livres, robots et kits sont développés pour guider les enfants dans l'apprentissage de la programmation. Néanmoins, comme pour la réalisation de sites en ligne, le codage requiert de moins en moins de connaissances informatiques et risque d'être un jeu d'enfant d'ici quelques années. Tout le monde codera comme monsieur Jourdain fait de la prose.

En Europe du Nord, le débat a été tranché avec la décision d'imposer le codage pour tous. Ainsi, en Suède, le Gouvernement a opté pour l'instauration, en 2018, de cours de programmation dès l'âge de 7 ans. Dès la première année d'école primaire, les élèves apprendront des rudiments de codage. Il en est de même au Danemark. En Finlande, le codage figure parmi les matières enseignées dès le primaire. Les autorités de ce pays ont même indiqué que les instituteurs n'étaient plus obligés d'apprendre l'écriture cursive à leurs élèves.

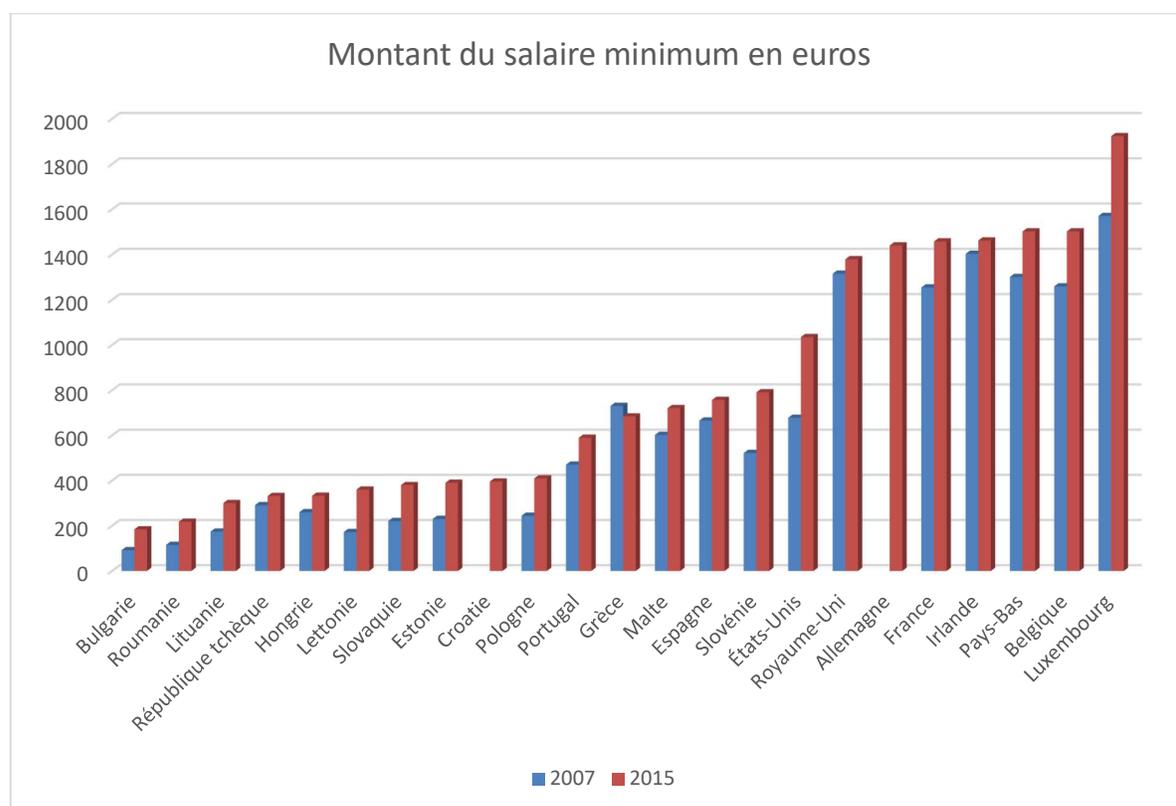
L'informatisation des écoles qui suit celle de la société peut constituer une rupture de grande ampleur. La généralisation de l'enseignement, ces cent dernières années, est passée par la maîtrise du triptyque : lire, écrire, compter. Aujourd'hui, la vidéo, les applications informatiques modifient le rapport des jeunes à la lecture et à l'écriture. Pour autant, la maîtrise de la langue, l'analyse des textes, les raisonnements mathématiques demeurent incontournables dans l'univers numérique. Internet s'impose aux élèves comme un vecteur de communication ludique et rapide. Concilier ce monde nouveau avec les efforts nécessaires pour acquérir les connaissances liées à l'ancien monde constitue le défi que doivent relever les enseignants.



## LE COIN DES GRAPHIQUES

### Le Luxembourg, champion du salaire minimum

En Europe, plusieurs pays n'ont pas adopté de minima en matière de salaire. C'est le cas en Autriche, au Danemark, en Suède, en Italie ou à Chypre. La Croatie et l'Allemagne qui en étaient dépourvus, en 2007, ont introduit depuis un salaire minimum. Le Benelux et l'Irlande disposaient, en 2015, de salaire minimum supérieur à la France. L'Allemagne a dépassé, en 2017, la France avec un salaire minimum de 1498 euros par mois contre 1480 euros.



Source : Eurostat



## LE COIN DE L'AGENDA ECONOMIQUE DE LA SEMAINE

### Dimanche 31 décembre

En **Chine**, seront publiés les **indices PMI manufacturier et non manufacturier**.

### Lundi 1<sup>er</sup> janvier

#### Jour de l'an

Pour **la France**, sera connu **le résultat des immatriculations de véhicules** pour le mois de décembre et pour l'ensemble de l'année 2017.

### Mardi 2 janvier

En **Allemagne**, sera rendu public **le résultat des ventes au détail** de novembre.

**L'indice PMI manufacturier** du mois de décembre sera communiqué **pour l'Espagne, l'Italie, la France, l'Allemagne la Grèce et les Etats-Unis**.

**L'indice PMI « Composite »** du mois de décembre sera publié pour **l'Allemagne**.

**L'indice PMI « services »** du mois de décembre sera rendu public pour **l'Allemagne**.

Aux **Etats-Unis**, il faudra suivre **les stocks de pétrole but hebdomadaire**.

### Mercredi 3 janvier

En **Allemagne**, il faudra regarder **le taux de chômage** du mois de décembre.

Aux **Etats-Unis**, seront communiquées **les ventes totales de véhicules** de décembre et **les dépenses de construction** de novembre.

### Jeudi 4 janvier

En **Espagne**, il faudra suivre **la variation du taux de chômage** de novembre.

**L'indice PMI des services et l'indice PMI composite** de décembre pour la **France** seront connus.

Au **Royaume-Uni**, il faudra regarder **l'évolution du crédit à la consommation** du mois de novembre.

Aux **Etats-Unis**, il faudra suivre **l'indice des directeurs d'achat (PMI) de Chicago** pour le mois de décembre.



### Vendredi 5 janvier

En **France**, sera attendu **l'indice sur la confiance des consommateurs** du mois de décembre.

En **Italie**, il faudra suivre **le niveau du déficit public** pour le 3<sup>e</sup> trimestre.

Aux **Etats-Unis**, seront attendus **les résultats de l'emploi** pour le mois de décembre (**taux de chômage, revenu horaire moyen, emploi non agricole, taux de participation au marché du travail**).



## LE COIN DES STATISTIQUES

	France	Allemagne	Italie	Espagne	Zone euro	Royaume Uni
<b>PIB</b> <i>Mds d'euros 2017</i>	2 229	3 144	1 681	1 119	10 789	2 393
<b>Croissance du PIB T3 sur un an en %</b> <i>sept. 2017</i>	<b>2,2</b>	2,8	1,8	3,1	2,5	1,5
<b>Inflation en % - nov.2017</b> <i>*octobre</i>	<b>1,2</b>	1,8	0,9	1,7	1,5	3,0*
<b>Taux de chômage en % - oct. 2017</b>	<b>9,4</b>	3,6	11,1	16,7	8,8	4,2
<b>Dépenses publiques en % du PIB 2016</b>	<b>56,5</b>	44,3	49,6	42,4	47,8	42,1
<b>Solde public en % du PIB</b>	<b>-3,4</b>	+0,8	-2,5	-4,5	-1,6	-2,9
<b>Dettes publiques en % du PIB 2016</b>	<b>96,5</b>	68,1	132,0	99,0	91,1	84,5
<b>Balance des paiements courants en % du PIB sept. 2017</b>	<b>-1,0</b>	7,8	2,7	1,8	3,2	-5,1
<b>Échanges de biens en % du PIB – sept. 2017</b>	<b>-2,7</b>	7,5	2,7	-2,1	2,2	-7,3
<b>Parts de marché à l'exportation en % 2017</b>	<b>3,1</b>	8,4	2,9	1,9	26,8	2,6
<b>variation depuis 1999 en %</b>	<b>-47,5</b>	-16,5	-35,8	-10,5	-22,4	-48,5

Sources : Eurostat – Insee



**La Lettre Économique est une publication de Lorello Ecodata**

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez et Christopher Anderson

Toute utilisation totale ou partielle des articles de la lettre doit fait l'objet d'une autorisation.

**CONTACT**

**Lorello Eco Data**

7, rue Falguière • 75015 Paris  
Tél.: 01 76 60 85 39 • 06 03 84 70 36  
[phcrevel@lorello.fr](mailto:phcrevel@lorello.fr) • [www.lorello.fr](http://www.lorello.fr)

**ABONNEMENT**

**JE M'ABONNE À LA LETTRE ECO DE LORELLO ECODATA POUR UN AN**

**Conditions tarifaires**

- Un abonné** : 1000 euros TTC les 52 numéros
- De 2 à 10 abonnés** : 1 500 euros TTC les 52 numéros

**Au-delà de 10 lecteurs contacter le service des abonnements**

**Mode de paiement**

**Par chèque bancaire à l'ordre de : LORELLO ECO DATA**

**Par Virement bancaire** : contacter LORELLO ECO DATA

**Adresse de facturation**

Nom -----

Prénom -----

Fonction : -----

Organisme : -----

Adresse : -----

-----

Code Postal : -----Ville : -----

Tél. : -----

E-mail :-----